

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

À cette séance ordinaire tenue le 11 février 2019 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2019-02-11-022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2019-02-11-023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2019-02-11-024

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 février 2019 au montant de 267 087.30\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2019

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	16 751.97 \$
2	Telus	1 320.15 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Xplornet, Aq.SC: 57.48\$, Aq.PM.: 57.48\$	114.96 \$
7	Énergies Sonic, municipal: 1661.77\$, incendie: 838.36\$	2 500.13 \$
8	Visa Desjardins, registre foncier: 27.00\$, stores salle de conférence: 32.17\$	59.17 \$
9	Salaires nets des Élus, janvier	2 555.19 \$
10	Salaires nets des Employés, janvier	19 784.88 \$
11	Salaires nets des Pompiers, gardes-entretiens, 7 sorties: 2 en décembre (le 18 et 22), et 5 en janvier, pratiques, pratiques SUMI, préventions, travail administratif Patrick Auger: 17 hres, Mathieu Champagne: 2¾ hres.	7 033.16 \$
12	Ministère du Revenu du Québec, remise janvier	10 014.70 \$
13	Receveur Général du Canada, remise janvier	3 997.95 \$
14	REER, cotisations janvier	2 343.22 \$
15	Financière Manuvie, ass. Collective, janvier	2 681.17 \$
16	Canadien National, décembre	496.00 \$
17	PG Solutions, contrat d'entretien et soutien des applications année 2019, dossier central: 1207.24\$, contrat d'entretien et soutien des applications année 2019, logiciels comptabilité: 5794.74\$, papeterie pour taxation: 519.40	7 521.38 \$
18	Postes Canada, timbres: 977.29\$, éclairneur Février: 122.10\$	1 099.39 \$

19	MRC Portneuf, transport adapté 2019, rés: 2018-12-13-271	2 872.00 \$
20	FQM. Adhésion année 2019	1 637.12 \$
21	Feuillet Paroissial St-Marc, espace publicitaire année 2019	315.00 \$
22	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-01 au 20-04-19	425.40 \$
23	Société Mutuelle de Prévention, forfait janvier à juin 19	621.84 \$
24	Ministre des Finances, permis évènements du 16 et 23 février, Loisirs	70.00 \$
25	Société Plan de Vol Inc. Logiciel sécurité civile, paiement à 50\$, résol: 2018-12-10-258, sécurité publique	5 995.95 \$
26	134619 Canada Inc. contrat entretien chemin d'hiver, 2ième vers: 27594.-\$, 1 voyage de sable au garage mun et loader: 172.46\$, Bris Aq.PM. Pelle: 488.64\$, Démolition Gîte de l'Écureuil, Loisirs: 3022.44\$, coût pour enfouissement Gaudreault Environnement, Loisirs: 4974.13\$	36 251.67 \$
27	Socan, cotisation année 2019, loisirs	212.78 \$
28	Receveur Général du Canada, sommaire T-4, année 2018	27.25 \$
29	Jean Tessier, remb. fact. Co-Op, bottes de travail	150.00 \$
30	Purolator, frais de messageries	5.23 \$
31	ADMQ. Abonnement année 2019, résol: 2019-01-14-006	880.33 \$
32	Fabrique de la Paroisse de Sacré-Cœur, déneigement stationnement Église St-Casimir 75%, Résol: 2019-01-14-013	1 121.01 \$
33	Seao-Constructo, avis appel d'offres pour fourniture d'un véhicule d'urgence incendie	13.02 \$
34	Pro-Plus, produits centre paroissial, Loisirs	153.91 \$
35	René Savard, frais déplacements, Mun.: 14.40\$, Remb. certificat d'immatriculation (transit) pour remorque, incendie: 11.50\$	25.90 \$
36	Lavage Mobile DM Inc. déglçage 1 borne fontaine Aq.SC	109.23 \$
37	SBM. Copies facturables copieur 20-01 au 20-04-19	232.80 \$
38	BFT Bowling, roulettes pour machine à huiler, quilles Loisirs	253.54 \$
39	Régie Régionale de gestion des matières résiduelles Portneuf, quote-part 1er vers.	41 440.91 \$
40	Technipc Informatique, intallation Target sur poste directeur, incendie	211.83 \$
41	Librairie Laliberté, volumes bibliothèque	296.68 \$
42	Acolyte, modification publicité rue des Moissons	63.24 \$
43	Marché Richelieu, Mun.: 26.24\$, Loisirs: 233.67\$	259.91 \$
44	Distribution Robert, produits nettoyage centre paroissial, Loisirs	318.57 \$
45	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 561.82\$, incendie: 55.01\$	616.83 \$
46	SNC Lavalin, honoraires plans et devis rue Mgr. Douville. TECQ: 14-18	977.29 \$
47	Réal Huot, crédit sur pièces bornes fontaine	(151.77) \$
48	Alain Grandbois, remb. act. ext. cours de musique Alex, sessions: 2018 et 2019 Loisirs	162.00 \$
49	Nancy Element, remb. act. ext. Hockey Jérémy, saison 2018-19, Loisirs	95.00 \$

50	Groupe Ultima Inc. Assurances générales et assurances véhicules: 33,165.\$ (Mun.: 22862.31\$, Loisirs: 5802.67\$, Incendie: 4117.82\$), Assurances accident bénévoles Loisirs: 273.\$, Assurances accident pompiers, incendie: 1139.\$	34 195.00 \$
51	Alexandre Paquin, remb. fact. Centre de liquidation Québec, manteau de travail	143.72 \$
52	Garage Bernard Hardy, remplacer couteau+plate, godet tracteur	1 079.62 \$
53	Co-Op Novago, Mun.: 367.30\$, Loisirs: 11.22\$, Incendie: 863.02\$	1 241.54 \$
54	Mun. St-Thuribe, quote-part éclairage 3ième Rg. Année 2018: 45.14\$, Entraide incendie École le Bateau Blanc 6 déc.:248.32\$	293.46 \$
55	Ville Donnacona, cour municipale au 31 déc.: 520.32\$, quote-part annuelle 2019 cour municipale: 703.02\$	1 223.34 \$
56	CTM Québec Inc. système de communications pour nouveau véhicule d'urgence incendie	2 596.60 \$
57	Aréo-Feu Ltée, Accessoires service incendie	2 190.39 \$
58	L'Arsenal, Vêtements et accessoires, service incendie	17 557.83 \$
59	GG Réfrigération Inc. Ventilation et système de détection de CO2 au garage municipal	8 882.39 \$
60	Garage Ghislain Tessier, actuateur 4x4, camion F-150	566.26 \$
61	Vohl Inc. 2 batteries pour outils Makita: 298.83\$, pièces pour souffleur: 96.06\$	394.89 \$
62	Univar Canada Ltée, aluminate de sodium, usine Aq.SC	7 764.27 \$
63	David Grondin, remb. Fact. Co-Op, bottes de travail	150.00 \$
64	Électro-Paul Inc. Connecter système de détection garage: 1917.73\$, réparation soudeuse et chauffe-eau garage: 68.99\$	1 986.72 \$
65	Eurofins Environnex, analyses d'eau potable et usée	269.00 \$
66	Imprimerie Germain, copies éclairer février	594.92 \$
67	Katy Grandbois, remb. Immatriculation remorque intervention hors-route, incendie (revenus: facturation MRC Portneuf)	76.05 \$
68	Commission Scolaire de Portneuf, protocole d'entente biens et services juillet à déc.2018, Gymnase Loisirs: 566.72\$, Bibliothèque Mun.: 1359.13	1 925.85 \$
69	Godin Station Service, essence F-550 et tracteur, mun.	1 389.23 \$
70	Réseau Biblio. tarification année 2019 selon population: 1416 au 12 déc. 2018	7 147.12 \$
71	Association des chefs sécurité incendie, cotisation 2019, incendie	304.68 \$
72	Lettrage Graph et Cie, crezon aluminium et collant défense de stationner, incendie	281.69 \$
73	Ville St-Marc-des-Carières, Entraides incendies: 711 Rapide Nord 17 déc.: 288.77\$, École le Bateau Blanc 6 déc: 287.90\$, incendie	576.67 \$
74	Trophées Danielle Enr. 2 plaques et gravures, incendie	122.25 \$
	TOTAL DU MOIS:	267 087.30 \$
	Municipalité:	201 080.37 \$
	Loisirs:	20 193.59 \$

	Incendie:	39 817.39 \$
	Sécurité Publique	5 995.95 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de février 2019.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablon nous entretient des prochaines activités dans le cadre du FFPE et du film réalisé à Saint-Casimir et projeté à Winnipeg récemment.

Monsieur André Filteau nous informe qu'il a assisté à la table de concertation des aînés de Portneuf. Il nous entretient par la suite des différents services offerts aux aînés sur le territoire.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué cinq sorties au cours du dernier mois. Par la suite, il nous indique qu'il y aura un match amical de hockey entre le SSI de Saint-Ubalde et de Saint-Casimir afin d'amasser des fonds pour les écoles de ces municipalités.

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe de la tenue d'une journée plein air à la patinoire le 16 février prochain.

Monsieur Denis Naud rappelle que la lumière à l'intersection du rang de la Rivière Noire et du Chemin de l'Île Grandbois n'est toujours pas réparée.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous entretient de la réparation de la fuite sur le réseau d'aqueduc du village. Au nom du conseil, il tient à remercier les employés municipaux pour le travail accompli. Par la suite, il nous entretient de la mise à jour du Plan municipal de sécurité civile.

2019-02-11-025

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-02-11-026

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN D'AUTORISER UN NOUVEL USAGE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MIXTE M-1

CONSIDÉRANT qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 16 janvier dernier aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne visée n'a signé de demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 178-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser un nouvel usage à l'intérieur de la zone mixte M-1 soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-02-11-027

DEMANDE DE COMMANDITE / 16^E ÉDITION DU FFPE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir l'organisation de ce festival;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser un montant de 500\$ à Rendez-vous culturels de Saint-Casimir en regard de l'organisation de la 16^e édition du FFPE.

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte aussi de contribuer en biens et services en permettant, du 22 au 28 avril 2019, l'utilisation de la grande salle, de la cuisine et de la salle de réunion du conseil (pour la délibération du jury) en plus de la possibilité de faire des photocopies au bureau municipal.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotion industrielle et touristique ».

Messieurs les conseiller Louis-Philippe Douville et Michel Trottier enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉE

2019-02-11-028

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES / REDDITION DE COMPTES
2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 027\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2019-02-11-029

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE
TAXES**

CONSIDÉRANT l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2018 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, conformément aux articles 1022 et suivants du

Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-02-11-030

TARIFICATION 2019 POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la tarification annuelle pour le terrain de jeu;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les activités du camp de jour auront lieu du 25 juin au 9 août 2019 (fermé le 24 juin et les 1^{er}, 25 et 26 juillet);

QUE la tarification pour le terrain de jeu en 2019 soit la suivante :

Tarification camp de jour 2019 (Terrain de jeu)

TEMPS PLEIN	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	58\$	44\$	34\$	GRATUIT
2 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
3 SEMAINES	99\$	75\$	57\$	GRATUIT
4 SEMAINES	117\$	88\$	67\$	GRATUIT
5 SEMAINES	135\$	102\$	77\$	GRATUIT
6 SEMAINES	153\$	115\$	87\$	GRATUIT
7 SEMAINES	171\$	128\$	117\$	GRATUIT

TEMPS PARTIEL	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	33\$	25\$	20\$	GRATUIT
2 SEMAINES	50\$	38\$	29\$	GRATUIT
3 SEMAINES	60\$	46\$	35\$	GRATUIT
4 SEMAINES	71\$	54\$	41\$	GRATUIT
5 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
6 SEMAINES	93\$	70\$	54\$	GRATUIT
7 SEMAINES	123\$	81\$	69\$	GRATUIT

Le coût pour les frais de garde pour chaque enfant de 5 ans à 12 ans est :

- Garde du matin / 2,00\$ par jour 5 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 5 jours de 16h à 17h30
- Garde du matin / 2,00\$ par jour 3 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 3 jours de 16h à 17h30
- Frais de retard après 16h00 si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde : 10.00\$/ demi-heure;
- Frais de retard après 17h30 si l'enfant est inscrit au service de garde : 10.00\$/demi-heure.

ADOPTÉE

2019-02-11-031

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 1 (2018), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-02-11-032

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le contrat actuel est échu depuis le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les firmes invitées ont déposé dans le délai prescrit leur offre de service et qu'une analyse de celle-ci a été effectuée lors de la séance de travail du 4 février dernier;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat à Les Entreprises AM Électrique inc. de Saint-Casimir et ce, selon leur proposition de service datée du 16 janvier 2019.

D'INTERPELLER l'entrepreneur à l'effet qu'il doit respecter son engagement à effectuer les réparations demandées dans un délai de sept jours ouvrables.

ADOPTÉE

2019-02-11-033

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT que pour des questions de sécurité le conseil est favorable à l'acquisition d'un afficheur de vitesse, lequel sera implanté dans la zone scolaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la firme Traffic Logix inc. de Montréal pour l'acquisition d'un (1) afficheur de vitesse au montant de 3 333.12\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission numéro 20190116 du 16 janvier 2019.

DE financer cet achat par le biais d'une demande de subvention à la Banque Nationale ou d'une contribution de la part du Comité Saint-Casimir 2000.

ADOPTÉE

2019-02-11-034

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 5 021 493 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à l'acquisition d'une parcelle du lot 5 021 493 afin de pouvoir agrandir la superficie du terrain de son usine de traitement de l'eau potable située dans la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire préparer un projet de lotissement ainsi qu'une demande à la CPTAQ par une firme d'arpenteurs-géomètres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à Champagne & Matte de Saint-Marc-des-Carières au montant de 2 430.01\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 30 janvier 2019.

ADOPTÉE

2019-02-11-035

DEMANDE À LA CPTAQ / PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 5 021 493 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à l'acquisition d'une parcelle du lot 5 021 493 afin de pouvoir agrandir la superficie du terrain de son usine de traitement de l'eau potable située dans la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT que cette usine dessert les Municipalités de Saint-Thuribe et de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement de terrain permettra l'aménagement d'une plateforme de décantation pour les boues produites à cette usine;

CONSIDÉRANT que la superficie actuelle du lot 5 021 670 ne permet l'aménagement d'une plateforme de décantation;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 021 493, M. Vincent Coulombe, se dit favorable à cette transaction;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire préparer une demande de lotissement à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adresse une demande à la CPTAQ afin de pouvoir procéder à un lotissement et ce, tel que décrit dans le projet de plan cadastral préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres Champagne & Matte;

DE mandater monsieur Frédéric Matte, arpenteur-géomètre chez Champagne & Matte, afin de déposer une demande en ce sens à la CPTAQ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à ce dossier;

D'ADRESSER une demande de préséance à la CPTAQ dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-02-11-036

ÉDITION DU JOURNAL L'ÉCLAIREUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer les coûts d'impression et de distribution du journal L'Éclaireur;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE maintenir l'édition électronique du journal L'Éclaireur à onze (11) parutions par année;

DE diminuer la parution sur papier à six (6) fois par année.

DE vérifier les statistiques de consultation de la page Internet dédiée au journal L'Éclaireur.

ADOPTÉE

2019-02-11-037

BUDGET 2019 DE L'OMH DU GRAND PORTNEUF ET CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE ST-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir doit approuver le budget 2019 de l'OMH du Grand Portneuf;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité s'élève à 10% du déficit avant capitalisation de l'ensemble immobilier de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir approuve le budget 2019 de l'OMH du Grand Portneuf au montant de 2 881 492\$ et accepte de contribuer au déficit de l'ensemble immobilier de Saint-Casimir pour un montant de 4 859\$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 52000 970 « Office municipal d'habitation ».

ADOPTÉE

2019-02-11-038

FINANCEMENT TEMPORAIRE RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du Code municipal stipule que toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le 1er février 2019 la municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle approuve le Règlement d'emprunt # 177-2018 au montant de 175 834\$ en regard de cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire de 175 834\$;

D’EFFECTUER une demande auprès de la Caisse Desjardins de l’Ouest de Portneuf (CFE Desjardins Québec-Portneuf);

QUE monsieur le maire, Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

2019-02-11-039

ADJUDICATION D’UN CONTRAT À LA SUITE D’UN APPEL D’OFFRES PUBLIC / ACQUISITION D’UN VÉHICULE D’URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à un appel d’offres public relativement à l’acquisition d’un véhicule d’urgence pour le service de sécurité incendie le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu’une (1) seule entreprise a déposé dans le délai requis son offre de service de la manière suivante :

Nom de l’entreprise	Montant (avec taxes)
Camion Hélie (2003) inc.	192 583.13\$

CONSIDÉRANT qu’à la suite de l’analyse de cette soumission le conseil est d’avis d’adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l’adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Camion Hélie (2003) inc. de Joliette, pour la somme de 192 583.13\$ (taxes incluses) afin de procéder à l’acquisition d’un (1) véhicule d’urgence pour le service de sécurité incendie et ce, tel que décrit dans leur soumission datée du 5 décembre 2018.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DE financer cette acquisition par le Règlement d’emprunt numéro 177-2018.

ADOPTÉE

2019-02-11-040

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION / SOUTIRAGE DES BOUES DES BASSINS SITUÉS À L’USINE D’EAU POTABLE AQSC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation relatif aux travaux de soutirage des boues des bassins situés à l'usine d'eau potable AQSC;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises identifiées lors de la réunion de travail du 28 janvier dernier.

ADOPTÉE

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / TONTE DES PELOUSES DES TERRAINS MUNICIPAUX 2019

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance du 11 mars 2019.

2019-02-11-041

COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un coordonnateur municipal en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, coordonnateur municipal en sécurité civile pour la Municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2019-02-11-042

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2018-12-10-251 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières a adressé le 31 janvier 2019 une demande afin de réaliser des actions conjointes avec les Municipalités de Saint-Thuribe et de Saint-Casimir;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AMENDER la résolution 2018-12-10-251 afin d'y inclure la Ville de Saint-Marc-des-Carières de la manière suivante :

***QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;*

***QUE** la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Thuribe et la Ville de Saint-Marc-des-Carières pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;*

***QUE** la municipalité autorise M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.*

D'ABROGER la résolution 2018-11-12-225 sur le même sujet.

ADOPTÉE

DIVERS

2019-02-11-043

A) DEMANDE POUR UNE LUMIÈRE DE RUE SUPPLÉMENTAIRE / USINE COLUMBIA FOREST PRODUCTS

CONSIDÉRANT que l'usine Columbia Forest Products procède actuellement à un agrandissement majeur de ses installations;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel accès à l'usine a été aménagé récemment et qu'il y a lieu d'améliorer l'éclairage dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder à l'installation, au cours des prochains mois, d'une lumière de rue supplémentaire près de la nouvelle entrée de l'usine Columbia Forest Products.

ADOPTÉE

B) PERMIS ÉMIS POUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES

Monsieur le maire présente et commente les dernières statistiques compilées par la MRC de Portneuf relatives aux permis émis pour des nouvelles constructions principales.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2019-02-11-044

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h40.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire